

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 12 juillet 2012

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,
Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, Monsieur François TROMBINI, Vice-Président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Présidente, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Monsieur Gérard FISCHER, Vice-Président.

membres en fonction : 7

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n° 1 : Réhabilitation de l'ancien tribunal de Boulay – Marchés de travaux - Attribution

Monsieur le Président indique que la consultation a pris fin. L'ouverture des plis a eu lieu et la commission d'appel d'offres a rendu ses propositions.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) De suivre l'avis de la commission et d'attribuer les marchés de travaux pour la réhabilitation du tribunal de Boulay en vue d'y implanter le siège de la CCPB et l'école de musique et de danse du Pays Boulageois selon la répartition suivante :

- Lot 1 – Démolition : attribué à JD TRAVAUX pour la somme de 16 799,50 € HT
- Lot 2 – Gros Œuvre : attribué à JD TRAVAUX pour la somme de 15 200 € HT
- Lot 3 – Charpente Couverture : attribué à LORSCHIEDER LORENZINI pour la somme de 18 200 € HT
- Lot 4 – Menuiseries Extérieures : attribué à DA COSTA pour la somme de 54 000 € HT
- Lot 5 – Menuiseries Intérieures : attribué à DA COSTA pour la somme de 50 800 € HT
- Lot 6 – Plâtrerie – Faux Plafonds : attribué à BECK pour la somme de 144 874,50 € HT
- Lot 7 – Carrelage – Faïence : attribué à DECOR HABITAT pour la somme de 25 300 € HT
- Lot 8 – Sols Souples : attribué à JD TRAVAUX pour la somme de 16 196,80 € HT
- Lot 10 – Plomberie Sanitaire : attribué à HOERRMANN pour la somme de 19 250 € HT
- Lot 11 – Chauffage : attribué à HOERRMANN pour la somme de 65 127 € HT
- Lot 12 – Electricité : attribué à CD ELEC pour la somme de 148 125 € HT
- Lot 13 – Ascenseur : attribué à FELLER pour la somme de 17 700 € HT
- Lot 14 – Escalier – Serrurerie : attribué à METAL INDUSTRIE pour la somme de 24 707 € HT
- Lot 15 – VRD : attribué à SMTPF pour la somme de 48 800 € HT

Le montant des travaux s'élève à ce jour à 665 079,80 € HT, sachant que la consultation pour le lot 9 - peinture, n'a pas été lancée afin de mettre en place un chantier école.

2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

**POINT n°2 : Réhabilitation de l'ancien tribunal de Boulay – Locaux de l'école de musique et de danse
Demande de subvention – Conseil Régional de Lorraine**

Monsieur le Président indique que les marchés ont été attribués. Grâce à ces éléments, il est possible de définir précisément le montant des travaux. Le plan de financement a donc été actualisé. Il y a maintenant lieu de réaliser les demandes de subvention auprès des différents financeurs pour la création des locaux de l'école de musique et de danse dans l'ancien tribunal.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour la réhabilitation de l'ancien tribunal de Boulay - locaux de l'école de musique et de danse au Conseil Régional de Lorraine au titre du CADT-Programmation 2012 pour un montant de 73 500 €,
- 2) De valider le plan de financement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 370 742,05 € HT. Les recettes se répartissent comme suit :
 - Région Lorraine, au titre du CADT : 73 500 €
 - Conseil Général de la Moselle : 180 000 €
 - Autofinancement CCPB : 117 242,05 €

POINT n°3 : Avenants n°6 et 7 au marché de travaux – Lot 7 – Construction d'une maison de la Petite Enfance à Boulay et d'une microcrèche à Piblange

Monsieur le Président explique que des modifications ont été demandées par les services de la PMI suite à leurs différentes visites sur site. Il s'agit de modifications des joints anti pince-doigts et d'ajout de meubles dans le relais assistantes maternelles et les vestiaires du personnel.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter les avenants proposés. Les 2 avenants présentés (n° 6 et 7) représentent une augmentation de 19 768 € HT, soit 9,62 % par-rapport au montant initial du marché. Cumulé au montant des deux premiers avenants, ils entraînent une augmentation de 8,03 % du coût du marché porté à 222 026,63 € HT contre 205 518,95 € HT à l'origine.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

François TROMBINI,

Patrice KIEFFEL,

Gérard FISCHER,

Eliane KLEIN,

Alain PIFFER,